



ACCUEIL CONSEIL ET CONCILIATION EMPRISE ET DÉRIVES SECTAIRES

Conférence des évêques de France (CEF) – Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF) – Service des Moniales (SDM)

Conseil et conciliation / Emprise et dérives sectaires (CCED)

ACCUEIL CONSEIL ET CONCILIATION / EMPRISE ET DÉRIVES SECTAIRES

L'accueil « Conseil et conciliation / Emprise et dérives sectaires » a été créé en septembre 2022, afin de répondre aux demandes de toutes les personnes qui font appel à elle, dans ses deux domaines de compétence : Conseil et Conciliation, et Emprise et dérives sectaires (qui succèdent ainsi aux anciennes organisations du Service Accueil Médiation (SAM) et à la Cellule des dérives sectaires).

Les messages peuvent être adressés par toute personne pour un signalement, une demande d'aide ou un renseignement. Les demandes sont reçues et analysées.

Cette instance est entourée par un comité d'experts mandatés par la CEF, la CORREF et le SDM. Elle est aussi en relation avec les institutions ecclésiales et civiles, et elle entretient des liens avec les partenaires externes. Elle élabore, à partir des signalements reçus et analysés, des notes de préoccupation ou d'information, à l'usage des autorités ecclésiales et civiles.

Les orientations et les grandes décisions sont prises par un bureau :

- Déléguée nationale en charge du CCED : Mme Patricia Crepy.
- Secrétaire général adjoint de la CEF : Père Jean-Philippe Morin.
- Secrétaire général adjoint de la CORREF : Père Pierre-Yves Pecqueux.
- Déléguée du Service des moniales : Sœur Marie, ovm.
- Évêque référent : Mgr Jérôme Beau, archevêque de Poitiers.

Contact :

cced@cef.fr

CONSEIL ET CONCILIATION DANS LA VIE COMMUNAUTAIRE

Compétence :

- Réception des demandes spécifiques concernant la vie consacrée,
- Écoute éventuelle
- Orientation et suivi de la personne demandeuse,
- Mise en lien le cas échéant avec des médiateurs externes ou les réseaux d'aide, en vue d'un accompagnement juridique, d'un soutien matériel, ou tout autre besoin.

Contact :

conseil.conciliation@cef.fr

EMPRISE ET DÉRIVES SECTAIRES DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Compétence :

- Réception des demandes spécifiques concernant l'emprise et les dérives sectaires.
- Orientation et suivi de la personne demandeuse.
- Mise en lien avec les personnes expertes en vue d'une reconnaissance des faits et d'un accompagnement psychologique, spirituel ou matériel, selon les besoins.
- Information et collaboration avec les autorités concernées afin de leur permettre d'exercer une vigilance pastorale particulière.
- Suivi des décisions et de leur application, relance si nécessaire.

Contact :

emprise.derives@cef.fr

Les courriers postaux peuvent être adressés à CCED, 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris.

Septembre 2025